



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 13 décembre 2017)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 3

Absents excusés : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de décembre à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 13 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Françoise TROCCARD, Pierrette MICHELENA ;
Messieurs Alain LAVIELLE, Pierre ATHANASE, Jean-Paul TOURNIER, Alain JEAN, Yves MONGROLLE,
Pierre LAFFITTE.*

Absents représentés :

*Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Maité GRAFF a
donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur
Pierre ATHANASE.*

Absents excusés : *Madame Nelly BETAILLE, Messieurs Pierre FROUSTEY, Jérôme PETITJEAN, Benoît
DARETS, Pascal SHWINDOWSKY.*



OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ » (REAAP) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES LANDES ET LE CIAS DE MACS

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

La Caisse d'allocations familiales (CAF) des Landes, au travers de sa convention d'objectifs et de gestion 2013/2017 et de son schéma directeur des politiques et du service à l'allocataire, a notamment pour objectifs de développer les missions, programmes et actions qui visent à soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP).

Le REAAP a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants, de les accompagner dans leurs responsabilités éducatives et de rassembler parents, professionnels et collectivités proposant des actions de soutien à la parentalité.

Dans le cadre de ses compétences, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de MACS a vocation à porter une dynamique territoriale de soutien à la parentalité, au titre de l'accompagnement des familles issues de la communauté des gens du voyage.

A cet effet, le service d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage a déposé auprès de la CAF des Landes un dossier de demande de subvention pour l'action « Café des parents » sur les aires d'accueil des gens du voyage, qui a été examiné par le Comité technique parentalité REAAP.

Suite aux décisions d'accord de financement rendu par le Comité technique, la CAF des Landes s'engage à soutenir financièrement le CIAS de MACS pour l'action de soutien à la parentalité, « Café des parents », à hauteur d'un montant global de 5 850 €.

Le CIAS de MACS s'engage à mener les actions présentées au dossier de demande de financement et à déployer tous moyens matériels, humains et financiers conformes à cette demande.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Landes approuvé le 18 mars 2002 et révisé le 25 mars 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2010 approuvant l'extension des compétences de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud à l'aménagement, l'entretien et l'accueil des gens du voyage ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 8 avril 2010 décidant de déléguer au CIAS la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS en date du 12 avril 2010 approuvant la délégation de gestion des aires d'accueil des gens du voyage par la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 4 juin 2015 portant renouvellement de la convention de gestion précitée ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS en date du 17 juin 2015 portant renouvellement de la délégation de gestion des aires d'accueil des gens du voyage par la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

CONSIDÉRANT les décisions d'accord de financement prises par le Comité technique parentalité REAAP ;



CONSIDÉRANT l'engagement de la CAF des Landes à soutenir financièrement le CIAS de MACS pour son action de soutien à la parentalité ;

CONSIDÉRANT la volonté du service d'accueil des gens du voyage d'assurer l'accompagnement à la parentalité des familles issues de la communauté gens du voyage au travers de l'action « Café des parents » ;

décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et de financement REAAP entre la Caisse d'allocations familiales des Landes et le Centre intercommunal d'action sociale,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit projet de convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 20 décembre 2017



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel

Convention de partenariat

Entre :

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de MACS

Représenté par son Président : Monsieur Pierre Froustey
Allée des Camélias - 40231 Saint-Vincent de Tyrosse

Et

L'Association réseau et recherche pour les professionnels de la petite Enfance (ARRPPE)

Représenté par son Président : Monsieur Marc Rodriguez

180 rue du Centre Aéré - Résidence La Chainelière Bat A - 40990 Saint-Paul-les-Dax

N° SIRET : 811 486 448 00012 / N° APE : 9499Z

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet la mise en place d'un partenariat avec l'ARRPPE.

Madame Virginie Lafitte et Madame Martine Touya, psychologues, interviendront sur le projet d'accompagnement à la parentalité sur les aires d'accueil des gens du voyage du CIAS, en lien avec l'équipe du service d'accueil des gens du voyage de la Communauté de communes MACS.

Article 2 - Contenu

Madame Touya s'engage à participer et à animer des temps d'écoute et d'accompagnement à la parentalité sur l'aire de Capbreton-Labenne et Madame Lafitte sur l'aire de Saint-Vincent de Tyrosse, en lien avec l'équipe du service d'accueil des gens du voyage.

A l'issue de chaque temps, une séance de régulation d'équipe est envisagée afin d'assurer une certaine guidance de l'équipe pour travailler sur la cohérence du projet d'accompagnement à la parentalité.

Un compte rendu à l'issue de chaque rencontre sera rédigé afin d'assurer un suivi et une traçabilité des séances.

Une séance de bilan avec évaluation des actions et compte rendu est envisagée fin 2017 en présence des 2 psychologues et de l'équipe du service d'accueil des gens du voyage.

Une fiche action : « Atelier parentalité et gens du voyage » accompagne la présente convention.

Article 3 - Modalités

En règlement des différentes interventions, le CIAS de MACS versera à l'ARRPPE la somme de 2 300 euros, ventilée comme suit :



- 1h30 de temps d'écoute et d'accompagnement et 30 minutes de régulation d'équipe soit 2h par séance pour chaque aire (Saint-Vincent de Tyrosse et Capbreton-Labenne).

Afin de réaliser un travail cohérent et régulier, une séance mensuelle sur chaque aire est prévue en octobre, novembre et décembre 2017 (3 séances par aire, soit un total de 6 séances pour 2017).

- 1 séance de bilan - action fin 2017 (durée 2h en présence des 2 intervenantes et de l'équipe du service d'accueil des gens du voyage) accompagnée d'un compte rendu.

Article 4 - Règlement

L'ARRPPE adressera un relevé d'identité bancaire avec la facture correspondant à ses prestations.

Fait à Saint Vincent de Tyrosse, le

Le Président de l'ARRPPE

Pour le CIAS de MACS

Marc Rodriguez